

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**Du lundi 19 octobre 2015**



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Manuel PINSON, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAUT.

Absents :

Frédéric FERE, Priscilla JOUTY GARCIA, Patrizia MOYEUX.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

### **Approbation du dernier compte-rendu**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

### **Affouages 2015**

Le Conseil Municipal fixe le prix de la part d'affouage à 20 €. L'augmentation décidée s'explique par l'achat de matériel de bornage que nous avons gratuitement les autres années. Les inscriptions se feront en mairie du 26 octobre au 6 novembre. Le tirage au sort des lots se fera au préfabriqué le 18 novembre à 18 heures au bénéfice des affouagistes qui auront rapporté le coupon d'engagement qu'ils trouveront dans le règlement qui leur sera remis à l'inscription.

### **Prix des houppiers 2015**

Le Conseil Municipal maintient le prix de 6 € le stère pour la vente de houppiers 2015/2016.

### **Baux ruraux des pâtis communaux**

Le Conseil Municipal, en accord avec les agriculteurs de la commune, décide de prolonger jusqu'au 31 juillet 2016 les baux ruraux arrivés à échéance au 30 novembre 2015. La totalité des parcelles communales seront redistribués après les moissons de 2016. Le montant des loyers sera le même que l'année passée.

### **Transfert d'un bail**

Suite au départ en retraite d'un agriculteur, la parcelle qu'il exploitait est attribuée jusqu'au 31 juillet 2016 à un autre exploitant de la commune.

### **Décision modificative n°3 – budget principal**

Le Conseil Municipal décide de rembourser par anticipation la ligne de trésorerie contractée en attente de versement du solde des subventions accordées pour la construction de la salle du Vernois.

### **Admission en non-valeur d'un impayé**

Le Conseil Municipal décide de refuser la proposition de la Perception demandant d'admettre en non-valeur une dette de 766 € correspondant au solde de taxe d'aménagement d'un administré, considérant que celui-ci peut tout à fait régler ses dettes.

### **Commission des risques psychosociaux**

La commune doit établir avant la fin de l'année, un bilan des risques psychosociaux pour le personnel communal. Sont membre de droit de cette commission, le responsable des services techniques en tant qu'agent de prévention, la secrétaire de mairie en tant que membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or. M. Oliver BERNARD est désigné en tant que conseiller municipal. Ces trois personnes recevront le personnel en entretien et rédigeront le bilan demandé.

### **Agent de maîtrise**

Un poste d'agent de maîtrise est créé au 1<sup>er</sup> décembre 2015. Le responsable des services techniques y sera affecté afin de mettre en adéquation son grade et ses fonctions.

La séance se termine à 20 h 30.

# INFORMATIONS

## UNE STAGIAIRE EN MAIRIE

Dans le cadre d'un accord Pôle Emploi, Conseil Régional, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les mairies, du personnel est formé au poste de secrétaire de mairie dans les communes rurales. 200 heures de formation théorique sont dispensées par le CNFPT et 200 heures de formation pratique le sont au sein de ces communes. Notre secrétaire de mairie accueille donc jusqu'au 18 décembre une stagiaire afin de lui transmettre son métier. Les personnes ainsi formées seront opérationnelles pour remplacer une secrétaire de mairie en arrêt maladie, en congés ou pour palier à des départs en retraite.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le rassemblement se fera au monument aux morts à 10 h 30. A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert par la commune à la salle du Vernois.

## GOUTER DES AINES

Le CCAS convie les aînés à son traditionnel Goûter le Samedi 5 décembre 2015 à partir de 15 heures.  
L'animation sera assurée par le groupe « Fond de Saloir »  
Les personnes concernées recevront une invitation et devront retourner leur bulletin d'inscription avant le 15 novembre 2015

## BULLETIN DE FIN D'ANNEE

Les artisans de la commune qui désirent apparaître sur le bulletin communal de fin d'année doivent se faire connaître en mairie avant le 15 novembre.

## COUT DES SERVICES PERSCOLAIRES 2014/2015

Le Conseil Municipal a fait le choix d'offrir des services périscolaires de qualité aux familles. Cette ambition a un coût et les sommes restant à la charge de la commune sont conséquentes :

- Cantine : 9 886.80 €
- Les Nouvelles Activités Périscolaires : 3 554.50 €
- Les garderies (matin et soir) : 18 294.78 €

Les Conseillers Municipaux assument volontiers leur choix de ces services indispensables aux familles. Les prix demandés seront maintenus et le personnel continuera de se former pour apporter des animations de qualité.

## ELECTIONS REGIONALES DU 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Suite aux travaux de réaménagement de la mairie, le bureau de vote sera installé à l'école.

## TELETHON 2015

### 18<sup>ème</sup> marathon pour la vie Dijon/Lamarche-sur-Saône

Comme chaque année, la course du Téléthon passera à Remilly le samedi 5 décembre à 14 h30. Vous pourrez déposer vos dons dans l'urne à votre disposition au préfabriqué.